

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00848
Numéro SIREN : 421 100 645
Nom ou dénomination : LA BANQUE POSTALE

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 60220

LA BANQUE POSTALE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6 585 350 218 euros
Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 AVRIL 2022**

- EXTRAIT -

Sixième résolution *(Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA vient à expiration à l'issue de la présente assemblée et après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil de Surveillance, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution *(Nomination de Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit vient à expiration à l'issue de la présente assemblée et après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer le Cabinet Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution *(Constataion de l'échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de KPMG Audit FS1)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de KPMG Audit FS1 vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas nommer en remplacement de commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 1

Neuvième résolution (Constatation de l'échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Baptiste Deschryver)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Baptiste Deschryver vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas nommer en remplacement de commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme
Dominique Orlando
Secrétaire de l'Assemblée Générale